

PAR COURRIEL

Lausanne, le 3 avril 2019

Mesdames les Conseillères d'Etat, Messieurs les Conseillers d'Etat,
Madame la Secrétaire générale, Messieurs les Secrétares généraux,

Nous vous transmettons, ci-joint le tableau des questions orales déposées le mardi 2 avril 2019, concernant l'heure des questions du mardi 9 avril 2019.

DATE DE LA QUESTION	TITRE DU DEPOT	REF.	DEPT
2 avril 2019	Question orale François Pointet - Scories en décharge ne devrions-nous pas nous contenter de ceux produits par nos usines ?	19_HQU_204	DTE
2 avril 2019	Question orale Olivier Epars - Quid de la limitation des émissions d'ammoniac dans notre joli canton ?	19_HQU_207	DTE
2 avril 2019	Question orale Olivier Epars - Gaz à Noville, de l'air svp !	19_HQU_209	DTE
2 avril 2019	Question orale Jean-Rémy Chevalley - Comment garantir la provenance de l'énergie dans les bornes de recharge routières	19_HQU_214	DTE
2 avril 2019	Question orale Didier Lohri - Ecoliers pertinents sur l'action des politiques pour l'avenir de leur futur	19_HQU_217	DTE
2 avril 2019	Question orale Circé Fuchs - Quid des sorties culturelles à l'école obligatoire ?	19_HQU_212	DFJC
2 avril 2019	Question orale Axel Marion et consorts - Tags antisémites au gymnase de Morges : qu'entreprend le Conseil d'Etat pour prévenir ces actes ?	19_HQU_215	DFJC
2 avril 2019	Question orale Pierrette Roulet-Grin - Département des Institutions et de la Sécurité : QUI ASSUME... QUAND LE DROIT N'EST PAS DROIT ?	19_HQU_206	DIS

DATE DE LA QUESTION	TITRE DU DEPOT	REF.	DEPT
2 avril 2019	Question orale Catherine Labouchère - Cahier des charges des médecins en EMS où en est-on ?	19_HQU_202	DSAS
2 avril 2019	Question orale Gérard Mojon - Médecins dentistes et Conseil d'Etat, pas vraiment sur la même longueur d'ondes.	19_HQU_208	DSAS
2 avril 2019	Question orale Yvan Pahud - Accord Mercosur, pour le climat, notre agriculture et la santé, il est temps d'agir !	19_HQU_210	DEIS
2 avril 2019	Question orale Circé Fuchs - Quel accès au HRC pour une personne à mobilité réduite ?	19_HQU_211	DIRH
2 avril 2019	Question orale Hadrien Buclin - Les autorités vaudoises se montent-elles aussi laxistes que celles de Berne avec les très riches contribuables imposés au forfait ?	19_HQU_203	DFIRE
2 avril 2019	Question orale Isabelle Freymond et consorts - Gymnase d'Echallens, qu'est-ce qui coince ?	19_HQU_205	DFIRE
2 avril 2019	Question orale Pierre Zwahlen - Successions des concubines et concubins voire des partenaires	19_HQU_213	DFIRE
2 avril 2019	Question orale Graziella Schaller - Le Centre d'édition de la DAL (anciennement CADEV) fait-il de la concurrence aux imprimeurs du canton ?	19_HQU_216	DFIRE

Nous vous présentons, Mesdames les Conseillères d'Etat, Messieurs les Conseillers d'Etat, Madame la Secrétaire générale, Messieurs les Secrétaires généraux, nos salutations distinguées.

Le Secrétaire général

Igor Santucci

Annexes

- *textes des dépôts*



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Question orale

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 19-HQU-204

Déposé le : 02.04.19

Scanné le : _____

Art. 112 LGC Les questions orales, déposées le premier mardi de chaque mois et traitées le mardi suivant devant le GC, portent sur un sujet d'actualité et sur une compétence propre ou déléguée du CE. Elles ne comportent **qu'une seule et unique question**, rédigée de manière **succincte**, et ne dépassent pas 1'000 signes typographiques. Elles ne sont pas développées et peuvent être proposées par un député, un groupe politique ou une commission. Les titres des questions orales sont transmis, pour information, à tous les membres du GC. Lors de leur traitement, les questions orales ne donnent pas lieu à débat.

A la suite de la réponse apportée par le CE, l'auteur de la question est autorisé à formuler une brève question complémentaire, à laquelle le CE, dans la mesure du possible, répond immédiatement.

Titre de la question orale

Scories en décharge ne devrions-nous pas nous contenter de ceux produits pas nos usines ?

Question posée

Dans le grand ramdam médiatique des décharges, nous avons pu apprendre qu'il était envisagé de mettre en décharge vaudoise des scories produites dans le canton de Genève. Au vu de la réticence grandissante de la population à accueillir de tels déchets, cette prise en charge semble surprenante.

Notre question est la suivante:

Sur quelle base légale et d'autorisation sont prises les décisions de mettre en décharge des scories qui ne sont pas produites sur sol vaudois ?

Nous remercions le Conseil d'Etat pour sa réponse.

Nom et prénom de l'auteur :

POINTET François

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature :

Signature(s) :



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Question orale

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 19-HQU-209

Déposé le : 02.04.19

Scanné le : _____

Art. 112 LGC Les questions orales, déposées le premier mardi de chaque mois et traitées le mardi suivant devant le GC, portent sur un sujet d'actualité et sur une compétence propre ou déléguée du CE. Elles ne comportent **qu'une seule et unique question**, rédigée de manière **succincte**, et ne dépassent pas 1'000 signes typographiques. Elles ne sont pas développées et peuvent être proposées par un député, un groupe politique ou une commission. Les titres des questions orales sont transmis, pour information, à tous les membres du GC. Lors de leur traitement, les questions orales ne donnent pas lieu à débat.

A la suite de la réponse apportée par le CE, l'auteur de la question est autorisé à formuler une brève question complémentaire, à laquelle le CE, dans la mesure du possible, répond immédiatement.

Titre de la question orale

Quid de la limitation des émissions d'ammoniac dans notre bien joli canton ?

Question posée

Depuis quarante ans, la pollution due à l'azote a été identifiée comme un problème. La concentration de certains de ses composés a atteint un niveau alarmant dans les sols, dans les eaux et dans l'air. Comme souvent, malgré les objectifs fixés et quelques mesures prises pour réduire cette pollution, les progrès restent insuffisants. Le volume d'azote disséminé dans la nature demeure trop élevé en Suisse, comme ailleurs. Un des principaux composés azoté est l'ammoniac or 95% de celui-ci est produit par l'agriculture.

J'aimerais demander au Conseil d'Etat quelles mesures sont et seront prises pour diminuer les rejets d'ammoniac dans l'air ?

D'avance je remercie le Conseil d'Etat pour sa réponse.

Nom et prénom de l'auteur :

Olivier Epars

Signature :

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Question orale

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 19.HQU.709

Déposé le : 02.06.19

Scanné le : _____

Art. 112 LGC Les questions orales, déposées le premier mardi de chaque mois et traitées le mardi suivant devant le GC, portent sur un sujet d'actualité et sur une compétence propre ou déléguée du CE. Elles ne comportent **qu'une seule et unique question**, rédigée de manière **succincte**, et ne dépassent pas 1'000 signes typographiques. Elles ne sont pas développées et peuvent être proposées par un député, un groupe politique ou une commission. Les titres des questions orales sont transmis, pour information, à tous les membres du GC. Lors de leur traitement, les questions orales ne donnent pas lieu à débat.

A la suite de la réponse apportée par le CE, l'auteur de la question est autorisé à formuler une brève question complémentaire, à laquelle le CE, dans la mesure du possible, répond immédiatement.

Titre de la question orale

Gaz à Noville, de l'air svp !

Question posée

Cela fait maintenant 10 ans que la site de forage de Noville a été aménagé à très grande proximité de la réserve naturelle des Grangettes inscrite entre autre à l'inventaire national des paysages (IFP).

Quand le site sera-t-il démantelé pour retrouver son aspect antérieur ?

Nom et prénom de l'auteur :

Signature :

EPARS O.

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Question orale

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 19 HQU.214

Déposé le : 02.06.19

Scanné le : _____

Art. 112 LGC Les questions orales, déposées le premier mardi de chaque mois et traitées le mardi suivant devant le GC, portent sur un sujet d'actualité et sur une compétence propre ou déléguée du CE. Elles ne comportent **qu'une seule et unique question**, rédigée de manière **succincte**, et ne dépassent pas 1'000 signes typographiques. Elles ne sont pas développées et peuvent être proposées par un député, un groupe politique ou une commission. Les titres des questions orales sont transmis, pour information, à tous les membres du GC. Lors de leur traitement, les questions orales ne donnent pas lieu à débat.

A la suite de la réponse apportée par le CE, l'auteur de la question est autorisé à formuler une brève question complémentaire, à laquelle le CE, dans la mesure du possible, répond immédiatement.

Comment garantir la provenance de l'énergie dans les bornes de recharges routières

Les communes vaudoises ont dernièrement reçu un courrier de la direction de l'énergie concernant une subvention pour études municipales de la mobilité électrique, soit pour l'étude de la mise en place de bornes de recharge. C'est une bonne démarche qui va initier la réflexion au travers de notre canton.

Mais l'on sait aujourd'hui qu'une borne de recharge doit-être performante et capable de fournir en quelques minutes une grande quantité d'énergie à un véhicule, il faut donc une alimentation très puissante de la borne, mais comment peut-on garantir que cette grande quantité d'énergie qui doit-être disponible immédiatement, provienne bien d'énergies renouvelables et pas de centrales à charbon ou nucléaires d'un pays voisin ?

Cette question est posée au nom du nouveau groupe interpartis énergie-climat (GRIEC)

Nom et prénom de l'auteur : Chevalley Jean-Rémy

Signature: 

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Question orale

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 19.HQU.217

Déposé le : 07.02.19

Scanné le : _____

Art. 112 LGC Les questions orales, déposées le premier mardi de chaque mois et traitées le mardi suivant devant le GC, portent sur un sujet d'actualité et sur une compétence propre ou déléguée du CE. Elles ne comportent **qu'une seule et unique question**, rédigée de manière **succincte**, et ne dépassent pas 1'000 signes typographiques. Elles ne sont pas développées et peuvent être proposées par un député, un groupe politique ou une commission. Les titres des questions orales sont transmis, pour information, à tous les membres du GC. Lors de leur traitement, les questions orales ne donnent pas lieu à débat.

A la suite de la réponse apportée par le CE, l'auteur de la question est autorisé à formuler une brève question complémentaire, à laquelle le CE, dans la mesure du possible, répond immédiatement.

Titre de la question orale

Ecoliers pertinents sur l'action des politiques pour l'avenir de leur futur

Question posée

La classe d'école 8P/T5 du collège des Tuillières à Gland m'a interpellé après la journée du climat. Permettez-moi de citer leurs propos :

Nous avons tous entre 11 et 13 ans. Nous n'avons pas pu aller à la manifestation car c'était trop compliqué alors nous vous écrivons. Nous sommes très inquiets pour l'avenir de notre planète et pour notre futur.

De cette missive, un point me met dans l'impossibilité de répondre à ces jeunes en plein doute sur la planète et nos actions pour l'environnement. Ils s'interrogent sur le fait que nous n'augmentions pas les taxes des voitures qui polluent le plus.

A ce jour, le canton applique le règlement fixant la taxe des véhicules automobiles et des bateaux (RTVB). Nous pouvons lire que les catégories EURO 0, 1 et 2 ne bénéficient d'aucune réduction. Ne devrait-on pas prendre des mesures inverses ? Avant d'analyser cette loi, j'ai l'honneur pour cette classe de Gland, de poser la question suivante au CE :

Est-ce que l'application du règlement, fixant la taxe des véhicules de 2014, a engendré une diminution du nombre de véhicules peu respectueux des normes EURO ou émetteur de plus de 120 g de CO₂ au km, entre 2014 et 2018 ?

En remerciant le CE de sa réponse au prête-plume de la classe 8P/T5 de Gland.

Nom et prénom de l'auteur :

Lohri Didier (prête-plume classe 8P/75)

Signature :

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Question orale

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 19-HOU-212

Déposé le : 02.04.19

Scanné le : _____

Art. 112 LGC Les questions orales, déposées le premier mardi de chaque mois et traitées le mardi suivant devant le GC, portent sur un sujet d'actualité et sur une compétence propre ou déléguée du CE. Elles ne comportent **qu'une seule et unique question**, rédigée de manière **succincte**, et ne dépassent pas 1'000 signes typographiques. Elles ne sont pas développées et peuvent être proposées par un député, un groupe politique ou une commission. Les titres des questions orales sont transmis, pour information, à tous les membres du GC. Lors de leur traitement, les questions orales ne donnent pas lieu à débat.

A la suite de la réponse apportée par le CE, l'auteur de la question est autorisé à formuler une brève question complémentaire, à laquelle le CE, dans la mesure du possible, répond immédiatement.

Titre de la question orale

Quid des sorties culturelles à l'école obligatoire ?

Question posée

Dans son communiqué de presse du 29 mars dernier, le Conseil d'Etat nous informait qu'il a pris « acte des modifications normatives, financières et organisationnelles qu'impose l'arrêté du Tribunal fédéral sur la gratuité pour la rentrée 2019-2020 », arrêté fédéral du 7 décembre 2017. Afin de réduire les coûts des camps et sorties scolaires qui seront à la charge des communes, le Conseil d'Etat nous informe que le DFJC et le DEIS examinent plusieurs pistes.

Dans ce cadre-là, le Conseil d'Etat examine-t-il des pistes, tel qu'un Fonds de la culture en miroir au Fonds du sport vaudois (subvention de 4,20 francs par enfant/jour lors de camps sportifs scolaires) afin que la culture ait la même égalité des chances et de traitement dans les sorties scolaires ?

Nom et prénom de l'auteur :

Fuchs Circé

Signature :

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin :
bulletin.grandconseil@vd.ch



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Question orale

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 19-HQU-215

Déposé le : 02.04.19

Scanné le : _____

Art. 112 LGC Les questions orales, déposées le premier mardi de chaque mois et traitées le mardi suivant devant le GC, portent sur un sujet d'actualité et sur une compétence propre ou déléguée du CE. Elles ne comportent **qu'une seule et unique question**, rédigée de manière **succincte**, et ne dépassent pas 1'000 signes typographiques. Elles ne sont pas développées et peuvent être proposées par un député, un groupe politique ou une commission. Les titres des questions orales sont transmis, pour information, à tous les membres du GC. Lors de leur traitement, les questions orales ne donnent pas lieu à débat.

A la suite de la réponse apportée par le CE, l'auteur de la question est autorisé à formuler une brève question complémentaire, à laquelle le CE, dans la mesure du possible, répond immédiatement.

Titre de la question orale

Tags antisémites au gymnase de Morges : qu'entreprend le Conseil d'Etat pour prévenir ces actes ?

Question posée

Dans la nuit du vendredi 29 mars au samedi 30 mars, des inscriptions antisémites ont été taguées à l'intérieur du gymnase de Morges. La direction de l'établissement, les élèves et enseignants ont réagi immédiatement et avec fermeté, ce qui ^{*}à saluer. Le Conseil d'Etat a également réagi par un communiqué de presse et offert son soutien à l'établissement.

** est*

La question se pose cependant de la prévention de tels actes, qui doit se faire en amont. Il est évidemment important de sensibiliser les élèves sur le poison du racisme et de l'antisémitisme – bien que rien n'indique ici que ce soient des élèves du gymnase qui aient commis ces tags.

Le Conseil d'Etat peut-il nous informer sur ce qui est actuellement entrepris dans ce domaine et ce qu'il entend éventuellement faire pour renforcer la prévention de tels actes ?

Nom et prénom de l'auteur :

Marion Axel

Signature :

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Tschopp Jean

Signature(s) :

Liste des député-e-s signataires – état au 8 janvier 2019

Aminian Taraneh	Cherubini Alberto	Durussel José
Aschwanden Sergei	Chevalley Christine	Echenard Cédric
Attinger Doepper Claire	Chevalley Jean-Bernard	Epars Olivier
Baehler Bech Anne	Chevalley Jean-Rémy	Evéquoz Séverine
Balet Stéphane	Chollet Jean-Luc	Favrod Pierre Alain
Baux Céline	Christen Jérôme	Ferrari Yves
Berthoud Alexandre	Christin Dominique-Elia	Freymond Isabelle
Betschart Anne Sophie	Clerc Aurélien	Freymond Sylvain
Betschart-Narbel Florence	Cornamusaz Philippe	Fuchs Circé
Bezençon Jean-Luc	Courdesse Régis	Gander Hugues
Blanc Mathieu	Cretegnny Laurence	Gaudard Guy
Bolay Guy-Philippe	Croci Torti Nicolas	Gay Maurice
Botteron Anne-Laure	Cuendet Schmidt Muriel	Genton Jean-Marc
Bouverat Arnaud	Cuérel Julien	Germain Philippe
Bovay Alain	Deillon Fabien	Gfeller Olivier
Buclin Hadrien	Démétriadès Alexandre	Glardon Jean-Claude
Buffat Marc-Olivier	Desarzens Eliane	Glauser Nicolas
Butera Sonya	Dessemontet Pierre	Glauser Krug Sabine
Byrne Garelli Josephine	Devaud Grégory	Glayre Yann
Cachin Jean-François	Develey Daniel	Gross Florence
Cardinaux François	Dolivo Jean-Michel	Induni Valérie
Carrard Jean-Daniel	Dubois Carole	Jaccard Nathalie
Carvalho Carine	Dubois Thierry	Jaccoud Jessica
Chapuisat Jean-François	Ducommun Philippe	Jaques Vincent
Cherbuin Amélie	Dupontet Aline	Jaquier Rémy

Liste des député-e-s signataires – état au 8 janvier 2019

Jobin Philippe	Nicolet Jean-Marc	Ryf Monique
Joly Rebecca	Paccaud Yves	Schaller Graziella
Jungclaus Delarze Susanne	Pahud Yvan	Schelker Carole
Keller Vincent	Pernoud Pierre André	Schwaar Valérie
Labouchère Catherine	Petermann Olivier	Schwab Claude
Liniger Philippe	Podio Sylvie	Simonin Patrick
Lohri Didier	Pointet François	Sonnay Eric
Luccarini Yvan	Porchet Léonore	Sordet Jean-Marc
Luisier Brodard Christelle	Probst Delphine	Stürner Felix
Mahaim Raphaël	Radice Jean-Louis	Suter Nicolas
Marion Axel	Rapaz Pierre-Yves	Thalmann Muriel
Masson Stéphane	Räss Etienne	Thuillard Jean-François
Matter Claude	Ravenel Yves	Treboux Maurice
Mayor Olivier	Rey-Marion Alette	Trolliet Daniel
Meienberger Daniel	Rezzo Stéphane	Tschopp Jean
Meldem Martine	Richard Claire	van Singer Christian
Melly Serge	Riesen Werner	Venizelos Vassilis
Meyer Keller Roxanne	Rime Anne-Lise	Volet Pierre
Miéville Laurent	Rochat Fernandez Nicolas	Vuillemin Philippe
Mischler Maurice	Romanens Pierre-André	Vuilleumier Marc
Mojon Gérard	Romano-Malagrifa Myriam	Wahlen Marion
Montangero Stéphane	Roulet-Grin Pierrette	Weissert Cédric
Mottier Pierre François	Rubattel Denis	Wüthrich Andreas
Neumann Sarah	Ruch Daniel	Zünd Georges
Neyroud Maurice	Rydlo Alexandre	Zwahlen Pierre



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Question orale

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 19-HQU-206

Déposé le : 02.04.19

Scanné le : _____

Art. 112 LGC Les questions orales, déposées le premier mardi de chaque mois et traitées le mardi suivant devant le GC, portent sur un sujet d'actualité et sur une compétence propre ou déléguée du CE. Elles ne comportent **qu'une seule et unique question**, rédigée de manière **succincte**, et ne dépassent pas 1'000 signes typographiques. Elles ne sont pas développées et peuvent être proposées par un député, un groupe politique ou une commission. Les titres des questions orales sont transmis, pour information, à tous les membres du GC. Lors de leur traitement, les questions orales ne donnent pas lieu à débat.

A la suite de la réponse apportée par le CE, l'auteur de la question est autorisé à formuler une brève question complémentaire, à laquelle le CE, dans la mesure du possible, répond immédiatement.

Titre de la question orale

Département des Institutions et de la Sécurité : **QUI ASSUME...QUAND LE DROIT N'EST PAS DROIT ?**

OBJET

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains a accepté le 7 mars dernier le préavis municipal no18.26 portant sur la cession d'un droit distinct et permanent (DDP) sur une parcelle du centre ville afin d'y réaliser -en partenariat public-privé pour un total de plus de 60 millions de fr. un parking souterrain de mille places, la décision comportant également plusieurs crédits relatifs à des frais d'étude et au financement de la part communale des frais liés à la réalisation de ce projet.

Affichée au pilier public au matin du 8 mars 2019, lendemain de la séance précitée du Conseil communal, cette décision a donné lieu à l'envoi d'une demande de référendum par courrier électronique -arrivé in extremis au Greffe municipal l'ultime jour du délai référendaire soit dans la soirée du lundi 18 mars à 21h11. Ce courriel signé de cinq citoyens yverdonnois, était incomplet sur cinq points obligatoires requis par la Loi sur l'exercice des droits politiques dans ses articles 107 et ss.

Pour rédiger leur demande durant les jours précédents, les candidats référendaires se sont basés sur un mode d'emploi publié de manière permanente sur le site internet de l'Etat de Vaud. Fait surprenant, celui-ci comportait une mention qui disait en parlant de référendum, je cite « *Cette transmission peut s'effectuer par courrier postal ou électronique.* » Hors dite mention avait disparu du site de l'Etat au moment de la réception du courriel par la Municipalité.

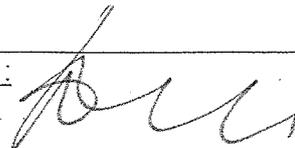
Beau joueur, l'Exécutif yverdonnois a donné un délai supplémentaire au 2 avril 2019 à midi pour déposer une demande de référendum rédigée dans les règles de l'art. Afin de se prémunir contre les vices de forme, le comité référendaire a pris un avocat pour être sûr de la conformité de sa démarche, ce qui est à mon avis étonnant pour faire valoir le simple usage d'un droit démocratique inscrit dans la loi.

QUESTION ORALE : Au Département des institutions et de la Sécurité (DIS), qui est responsable de la rédaction, du contrôle de l'exactitude, de l'adaptation – le cas échéant - au droit supérieur ou à la jurisprudence, de ce qui figure sur un document public se voulant une aide, une vulgarisation de dispositions légales qui - dans ce cas-là - n'ont pas changé depuis des années ?

Nom et prénom de l'auteur :

ROULET-GRIN Pierrette

Signature :



Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Question orale

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 19-HQU-202

Déposé le : 02.06.19

Scanné le : _____

Art. 112 LGC Les questions orales, déposées le premier mardi de chaque mois et traitées le mardi suivant devant le GC, portent sur un sujet d'actualité et sur une compétence propre ou déléguée du CE. Elles ne comportent **qu'une seule et unique question**, rédigée de manière **succincte**, et ne dépassent pas 1'000 signes typographiques. Elles ne sont pas développées et peuvent être proposées par un député, un groupe politique ou une commission. Les titres des questions orales sont transmis, pour information, à tous les membres du GC. Lors de leur traitement, les questions orales ne donnent pas lieu à débat.

A la suite de la réponse apportée par le CE, l'auteur de la question est autorisé à formuler une brève question complémentaire, à laquelle le CE, dans la mesure du possible, répond immédiatement.

Titre de la question orale

Cahier des charges des médecins en EMS où en est-t-on ?

Question posée

Les médecins responsables des EMS sont en attente de leur cahier des charges. Le Conseil d'Etat peut-il renseigner le Grand Conseil où en est son élaboration et dans quel délai il sera finalisé ?

Nom et prénom de l'auteur :

Catherine Labouchère

Signature :

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Question orale

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 19-HQU-208

Déposé le : 02.04.19

Scanné le : _____

Art. 112 LGC Les questions orales, déposées le premier mardi de chaque mois et traitées le mardi suivant devant le GC, portent sur un sujet d'actualité et sur une compétence propre ou déléguée du CE. Elles ne comportent **qu'une seule et unique question**, rédigée de manière **succincte**, et ne dépassent pas 1'000 signes typographiques. Elles ne sont pas développées et peuvent être proposées par un député, un groupe politique ou une commission. Les titres des questions orales sont transmis, pour information, à tous les membres du GC. Lors de leur traitement, les questions orales ne donnent pas lieu à débat.

A la suite de la réponse apportée par le CE, l'auteur de la question est autorisé à formuler une brève question complémentaire, à laquelle le CE, dans la mesure du possible, répond immédiatement.

Titre de la question orale

Médecins dentistes et Conseil d'Etat, pas vraiment sur la même longueur d'ondes.

Question posée

Le BIC a, jeudi 28 mars dernier, relayé une décision du Conseil d'Etat relative au "Remboursement des frais de soins dentaires à charge des régimes sociaux cantonaux".

Le Conseil d'Etat a publié trois projets de règlements (RLVPC, RLPCFam et RLASV), retenant le principe du conventionnement direct avec les médecins-dentistes et non plus les instances les représentant, ainsi qu'un projet d'arrêté fixant, à titre supplétif, les modalités et conditions du remboursement des soins.

Ces décisions sont de la seule compétence du Conseil d'Etat et je ne peux qu'en prendre acte.

Cependant, lors des très longs débats sur les soins dentaires, il y a deux ans, l'association des médecins dentistes, auditionnée par la commission, avait clairement exprimé ses réserves quant au principe d'un conventionnement individuel.

Fort de cette constatation, j'apprécierais que le Conseil d'Etat explique les raisons ayant motivé son choix d'une convention "individuelle" et en quoi celle-ci diverge des conditions supplétives de l'arrêté.

Nom et prénom de l'auteur :

Gérard Mojon

Signature :

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Question orale

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 19-HGU.210

Déposé le : 07.06.19

Scanné le : _____

Art. 112 LGC Les questions orales, déposées le premier mardi de chaque mois et traitées le mardi suivant devant le GC, portent sur un sujet d'actualité et sur une compétence propre ou déléguée du CE. Elles ne comportent **qu'une seule et unique question**, rédigée de manière **succincte**, et ne dépassent pas 1'000 signes typographiques. Elles ne sont pas développées et peuvent être proposées par un député, un groupe politique ou une commission. Les titres des questions orales sont transmis, pour information, à tous les membres du GC. Lors de leur traitement, les questions orales ne donnent pas lieu à débat.

A la suite de la réponse apportée par le CE, l'auteur de la question est autorisé à formuler une brève question complémentaire, à laquelle le CE, dans la mesure du possible, répond immédiatement.

Titre de la question orale

Accord Mercosur, pour le climat, notre agriculture et la santé, il est temps d'agir !

Question posée

Le 22.05.2018 notre parlement a accepté à une forte majorité de renvoyer au Conseil d'Etat l'initiative du groupe UDC : Sortir les produits agricoles de l'accord avec le Mercosur pour la survie de notre agriculture et la santé de nos enfants.

Cette initiative a pour but de protéger notre agriculture et le consommateur, de produits ne correspondant pas à nos normes Suisse, respectueuses de l'environnement et des animaux.

De plus d'un point de vue écologique, il semble insensé que, pour des raisons économiques, les produits que l'on consomme en Suisse parcourent des milliers de kilomètres pour finir dans nos assiettes.

Voilà bientôt une année que notre parlement a accepté une prise en considération immédiate afin de donner mandat au CE de traiter rapidement cette initiative.

Où en est le CE dans le traitement de cette initiative ?

Nom et prénom de l'auteur :

Yvan Pahud

Signature :

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Question orale

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 19-HGU-211

Déposé le : 02.06.19

Scanné le : _____

Art. 112 LGC Les questions orales, déposées le premier mardi de chaque mois et traitées le mardi suivant devant le GC, portent sur un sujet d'actualité et sur une compétence propre ou déléguée du CE. Elles ne comportent **qu'une seule et unique question**, rédigée de manière **succincte**, et ne dépassent pas 1'000 signes typographiques. Elles ne sont pas développées et peuvent être proposées par un député, un groupe politique ou une commission. Les titres des questions orales sont transmis, pour information, à tous les membres du GC. Lors de leur traitement, les questions orales ne donnent pas lieu à débat.

A la suite de la réponse apportée par le CE, l'auteur de la question est autorisé à formuler une brève question complémentaire, à laquelle le CE, dans la mesure du possible, répond immédiatement.

Titre de la question orale

Quel accès au HRC pour une personne à mobilité réduite ?

Question posée

Nous avons appris que l'Hôpital Riviera-Chablais a retardé son ouverture à octobre 2019. Les CFF eux ont annoncé la mise aux normes des gares chablaisiennes à l'horizon 2020-2021. Les problèmes de mobilité en direction de ce nouvel hôpital ne nous sont pas inconnus et plusieurs pistes nous ont été indiquées. Cependant, avec ce conflit d'agenda, quelles solutions le Conseil d'Etat prévoit-il pour que les personnes à mobilité réduite puissent accéder à l'hôpital en transports publics (l'accès aux gares, aux lignes de bus, etc.) ?

Nom et prénom de l'auteur :

Fuchs Circé

Signature :

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin :
bulletin.grandconseil@vd.ch



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Question orale

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 19-HQU-203

Déposé le : 02.06.19

Scanné le : _____

Art. 112 LGC Les questions orales, déposées le premier mardi de chaque mois et traitées le mardi suivant devant le GC, portent sur un sujet d'actualité et sur une compétence propre ou déléguée du CE. Elles ne comportent **qu'une seule et unique question**, rédigée de manière **succincte**, et ne dépassent pas 1'000 signes typographiques. Elles ne sont pas développées et peuvent être proposées par un député, un groupe politique ou une commission. Les titres des questions orales sont transmis, pour information, à tous les membres du GC. Lors de leur traitement, les questions orales ne donnent pas lieu à débat. A la suite de la réponse apportée par le CE, l'auteur de la question est autorisé à formuler une brève question complémentaire, à laquelle le CE, dans la mesure du possible, répond immédiatement.

Titre de la question orale

Les autorités vaudoises se montrent-elles aussi laxistes que celles de Berne avec les très riches contribuables imposés au forfait ?

Question posée

Dans leur édition du 1er avril, plusieurs quotidiens suisses ont publié une enquête sur les forfaits fiscaux accordés aux très riches contribuables étrangers. Selon celle-ci, les autorités fiscales du canton de Berne adopteraient une pratique très complaisante pour les multimilliardaires étrangers. Elles ne prendraient en effet en compte que leurs dépenses en Suisse pour le calcul de l'imposition, alors que les autorités fédérales demandent d'inclure aussi les dépenses à l'étranger. Les journalistes auteurs de cette enquête rappellent ainsi que les montants pris en compte pour le calcul de l'imposition au forfait à Berne sont tellement sous-évaluées qu'elles n'atteignent même pas les dépenses annuelles d'entretien des yachts de certains milliardaires...

On peut se demander si cette sous-évaluation est aussi pratiquée dans le canton de Vaud : les autorités fiscales vaudoises sont-elles en mesure de rassurer à ce propos, en confirmant qu'elles calculent le montant de l'imposition d'après l'ensemble des dépenses, en Suisse et à l'étranger, pour les contribuables bénéficiant d'un forfait ?

Nom et prénom de l'auteur :

Buclin, Hadrien

Signature :

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

QUESTION ORALE



Grand Conseil - Secrétariat général
Pl. du Château 6 - 1014 Lausanne

Déposé le 02.06.19

Scanné le _____

19.HGU.205

Gymnase d'Echallens, qu'est-ce qui coince ?

Suite à l'acceptation par le Grand Conseil du décret concernant l'achat d'une parcelle pour le gymnase d'Echallens, un article de journal a évoqué des problèmes à ce sujet. Au vu de l'importance de cette construction pour le canton, ainsi que pour le Gros-de-Vaud, je pose la question suivant au Conseil d'Etat :

Le Grand Conseil remercie le Conseil d'Etat de l'informer de l'avancée de ce dossier ainsi que des problèmes rencontrés.

Je remercie par avance le Conseil d'Etat pour sa réponse.

Les députés du Gros-de-Vaud

Isabelle Freymond

Denis RufAZER

Thaull

Anne-Laure Botteva

R. Landa

D. Probst

Grand Conseil du canton de Vaud

Question orale



Grand Conseil - Secrétariat général
Pl. du Château 6 - 1014 Lausanne

Déposé le 02.04.19

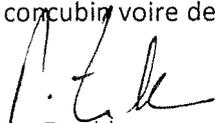
Scanné le _____

19.HQU.Z13

Successions des concubines et concubins voire des partenaires

Toujours davantage, des couples se forment durablement avec l'âge, sans se marier. Au décès de l'une ou l'autre, la personne qui reste est désavantagée par le barème général de l'impôt sur les successions et donations (art. 34 LMSD). En tant qu'autres collatéraux et personnes non apparentées, le taux cantonal d'imposition de la succession se situe entre 15 et 25%, taux qui est doublé dans plusieurs communes. L'héritage de la personne la plus proche en fin de vie est réduit de moitié dans ces situations.

Après une certaine durée de vie commune, n'y a-t-il pas lieu de tenir compte du statut de compagne, ou concubin voire de partenaire, en appliquant les taux d'imposition des successions ?


Pierre Zwahlen

Lausanne, le 2 avril 2019



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Question orale

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 19-HOU-216

Déposé le : 02.06.19

Scanné le : _____

Art. 112 LGC Les questions orales, déposées le premier mardi de chaque mois et traitées le mardi suivant devant le GC, portent sur un sujet d'actualité et sur une compétence propre ou déléguée du CE. Elles ne comportent **qu'une seule et unique question**, rédigée de manière **succincte**, et ne dépassent pas 1'000 signes typographiques. Elles ne sont pas développées et peuvent être proposées par un député, un groupe politique ou une commission. Les titres des questions orales sont transmis, pour information, à tous les membres du GC. Lors de leur traitement, les questions orales ne donnent pas lieu à débat.

A la suite de la réponse apportée par le CE, l'auteur de la question est autorisé à formuler une brève question complémentaire, à laquelle le CE, dans la mesure du possible, répond immédiatement.

Titre de la question orale

Le Centre d'édition de la DAL (anciennement CADEV) fait-il de la concurrence aux imprimeurs du canton ?

Question posée

J'ai entendu dire que le Centre d'édition (CEd) de la Direction des achats et de la logistique DAL (anciennement CADEV) effectuait des tâches d'impression et de mise sous pli pour des institutions qui ne font pas partie de l'Administration cantonale.

Etant donné que la mission de la DAL est « *d'assurer l'impression et l'expédition des documents pour les services de l'ACV ainsi que du matériel pour les scrutins fédéraux, cantonaux et communaux* » je pose la question suivante:

Le Conseil d'Etat peut-il donner les raisons pour lesquelles le Centre d'édition de la DAL effectue des travaux qui ne font pas partie de sa mission, travaux qui devraient revenir à des entreprises privées du canton, voire à des ateliers protégés ?

Nom et prénom de l'auteur :

SCHAUER GRAZIELA

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature :

[Signature]

Signature(s) :